

Présentation du cours de géographie touristique en 3^e Sec. et 4^e Sec.



Les objectifs, les buts du cours de géographie touristique

Grâce à ton cours de géographie touristique, tu pourras découvrir différents territoires qu'ils soient proches (tel que la Belgique) ou lointains (tels que l'Asie, l'Afrique, l'Amérique,...). L'étude d'autres sociétés humaines, d'autres réalités devrait te permettre de mieux comprendre ton milieu de vie. À travers ces différents cours, il te sera régulièrement demandé de coiffer un casquette d'agent touristique afin de planifier de futurs voyages.

Le cours de géographie touristique est dispensé à raison de 2 heures par semaine.

Le contenu du cours de géographie touristique

3 ^e Sec. et 4 ^e Sec.	
<u>Thème 1</u> : La mer, un espace touristique recherché !	<u>Thème 3</u> : La ville, un espace touristique en développement !
<u>Thème 2</u> : La montagne, un espace touristique attrayant mais difficile !	<u>Thème 4</u> : La campagne, un espace touristique disponible !

Attention ces 4 thèmes seront répartis sur les 2 années.

Matériel pour le cours

- Un classeur à 2 anneaux avec intercalaires
- Un bloc de feuilles quadrillées
- Matériel de bureau (stylo, bic à quatre couleurs, crayon, gomme, latte, crayons de couleurs)
- Une calculatrice (scientifique qui te sera utile durant toute ta scolarité secondaire)
- Pour certains cours si cela est possible un G.S.M. avec les applications suivantes :
 - Lecteur de QR Code (application gratuite)
 - YouTube ou YouTube VR360 (application gratuite)

Matériel qui sera mis à disposition de l'élève

- Petit Atlas De Boeck
- SwissBall (gros ballon sur lequel l'élève peut s'asseoir)
- Casque de réalité virtuelle
- Une boîte à outils (qui sera à garder durant les 3 premières années d'étude)
- Les codes d'accès au local informatique (nom d'utilisateur et mot de passe)

Des exercices numériques à domicile seront régulièrement demandés, de ce fait il est primordial que votre enfant ait accès à la Classroom de sa classe en utilisant son adresse mail marlaires.org.

Dès le début de l'année scolaire, vous recevrez un règlement d'ordre intérieur que vous devrez lire et signer.

Le G.S.M. ne sera autorisé que pour certains cours. Durant les autres périodes, il devra OBLIGATOIREMENT être déposé dans une « boîte à G.S.M. ».